La réforme des intérimaires dans les hôpitaux est une mauvaise réponse à de bonnes questions pour les médecins de la périnatalité, les gynécologues, les obstétriciens, les médecins anesthésistes réanimateurs et pédiatres hospitaliers.

L'appel aux intérimaires est devenu tellement vital pour les structures hospitalières, au niveau des urgences, des blocs opératoires, des maternités et des services à soins continus, que les sommes versées se sont parfois envolées.

En 2020, un décret ayant tenté de plafonner les rémunérations n'avait pas pu être appliqué face au risque de fermeture de services.

Dans l'urgence, le ministère sous l'égide du projet de loi RIST tente cette fois de passer en force dans les mois à venir.

Le SYNGOF dénonce les 30 à 40% des postes de médecins hospitaliers vacants.
 Le recours aux intérimaires peu engagés dans les fonctionnements des services permet juste de boucler les listes de gardes.

Il faut briser la spirale, départs et congés non remplacés, poids des gardes et astreintes, pression médico-légale, fermeture de lits d'hôpitaux, charge de travail, absence de revalorisation de la permanence des soins, service non attractif et tâches administratives qui conduisent à une mise en danger des parturientes.

Le SYNGOF alerte nos concitoyens et appelle les pouvoirs publics à reconnaître le poids de l'engagement 24h/24 dans les urgences gynécologiques ainsi que la sécurité dans les salles de naissance, en prenant de réelles mesures de fond, restaurant l'attractivité, avec des équipes stables de praticiens hospitaliers.